

Le bassin versant de l'Oudon

Le bassin versant est le territoire où les eaux s'écoulent vers le même exutoire, l'Oudon.

Le bassin versant de l'Oudon, c'est :

- 1 336 km de cours d'eau,
- 1 487 km² de surface,
- 4 départements,
- 101 communes,
- 70 000 habitants.



Le SY.M.B.O.L.I.P.

- ⇒ Le SY.M.B.O.L.I.P. est une collectivité territoriale qui intervient à l'échelle du bassin versant de l'Oudon. Il regroupe le Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud (S.B.O.S.) et le Syndicat de Bassin pour l'Aménagement de la Rivière Oudon (S.B.O.N.) ainsi que des structures en charge de l'Adduction en Eau Potable.
- ⇒ C'est le maître d'ouvrage principal du volet Protection du programme de lutte contre les inondations.
- ⇒ Le SY.M.B.O.L.I.P. est présidé par Gilles GRIMAUD (Maire de Segré). Il est épaulé par Joël LALOUE (commune de Craon), Eugène PERRAULT (Président du S.B.O.S.) et Louis MICHEL (Président du S.B.O.N.) pour la compétence inondation.

Plus d'infos auprès de

SY.M.B.O.L.I.P.

Groupe Milon

4, rue de la Roirie - 49500 SEGRE

Tél. 02 41 92 52 84 - Fax : 02 41 92 52 79

Contact : Géraldine COUSIN

E-mail : contact@bvoudon.fr

La logique « 3 P »

Les actions en matière de lutte contre les inondations s'articulent autour de 3 volets principaux : Prévision - Prévention - Protection

Le volet PRÉVISION

- ⇒ Le Service de Prévision des Crues (SPC) Maine-Loire aval gère 6 stations de mesure de hauteurs d'eau sur l'Oudon et ses affluents. Il définit 2 fois par jour le niveau de vigilance de l'Oudon en fonction du risque d'inondation dans les 24 prochaines heures. Au vu des bulletins de vigilance du SPC, la Préfecture déclenche l'alerte et organise les secours. Les bulletins et données en temps réel sont accessibles au public sur le site Vigicrues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Le volet PRÉVENTION

- ⇒ L'Etat élabore et diffuse des outils de connaissance et réglementaires que sont les Atlas des zones inondables et les **Plans de Prévention des Risques inondation (PPRi)**. Les PPRi visent à maîtriser l'urbanisation, à interdire toute nouvelle construction dans les zones les plus exposées, à limiter voire réduire la vulnérabilité des personnes et des biens existants. Accès aux données sur www.cartorisque.prim.net
- ⇒ Les communes dotées d'un P.P.R.I. sont chargées d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (**P.C.S.**) et un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**D.I.C.R.I.M.**). Plus de renseignements en mairies.
- ⇒ Des aides financières sont mises à disposition des particuliers pour la **Réduction de la vulnérabilité** de l'habitat. Renseignements : en Maine-et-Loire auprès de **CITEMETRIE au 0 800 20 30 80** (N° Vert - appel gratuit depuis un poste fixe) ou auprès de la D.D.T.53 pour Craon (02 43 67 87 00).

Le volet PROTECTION

- ⇒ En plus du programme de sur-stockage, le SY.M.B.O.L.I.P. réalise des travaux de protection locale par endiguement ou élargissement de ponts au droit des zones urbanisées soumises aux inondations.

LE PROGRAMME DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



SY.M.B.O.L.I.P.

(Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions)

Avec le soutien financier de



Crédit Photo : CLE Oudon - SYMBOLIP - SBOS

Données cartographiques : IGN 2009^o - BD Carthage^o - BD Carto^o Géoportail

Dépôt légal : 2013 - Tirage en 1 000 exemplaires - à parution 2013

Impression : Imprimerie GYD - Création et conception graphique : SY.M.B.O.L.I.P.

L'inondation est le premier risque de catastrophe naturelle en France métropolitaine. Il est synonyme de dommages matériels et économiques lourds mais aussi de traumatismes pour les populations.

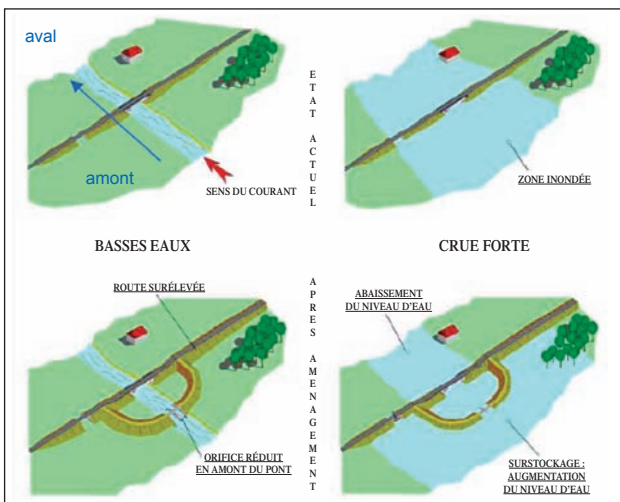
Sur le bassin versant de l'Oudon, la faible perméabilité du sol explique le régime très contrasté de la rivière avec des crues parfois violentes et des sécheresses sévères.

Ainsi, de 1995 à 2001, le bassin versant de l'Oudon a connu une série de crues à répétition dommageables.

La population et les pouvoirs publics se sont mobilisés et ont initié un ambitieux programme de protection.

Le principe

Lors des fortes crues, on freine l'eau sur les affluents de l'Oudon. Ainsi, on augmente les champs d'inondation dans des zones agricoles moins vulnérables. Environ 6 millions de mètres cubes d'eau sont alors stockés puis restitués progressivement à la rivière lors de la décrue. C'est le principe de **ralentissement dynamique des crues**.



Source : ISL

19 ouvrages de sur-stockage passifs (sans manœuvre) et 8 grands plans d'eau existants cumuleront leurs effets pour réduire l'intensité des crues tout au long des cours d'eau.

Les ouvrages en terre appartiennent au S.Y.M.B.O.L.I.P. qui assure leur entretien. Les plans d'eau privés sont gérés en hiver par le S.Y.M.B.O.L.I.P. dans le cadre de conventions.

Les enjeux

Sur les secteurs de Craon et Segré, 220 maisons d'habitation ont été inondées lors de la crue de **février 1996** causant 1,52 million d'euros de dommages.



A Segré, entre 1995 et 2001, les inondations ont causé près de 6 millions d'euros de dommages directs touchant jusqu'à 140 habitations et commerces.

Localisation des sites de sur-stockage



Le programme pour Segré

Le dispositif est optimisé pour **réduire la vulnérabilité des biens et des personnes** contre des crues de période de retour 20-25 ans (crue de février 1996). Au-delà, il devient transparent.



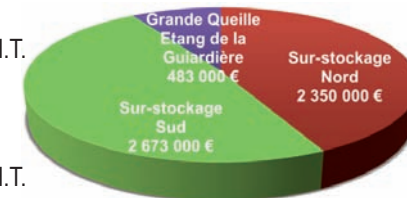
Les travaux d'agrandissement du Vieux Pont et le sur-stockage Nord réduisent la hauteur d'eau de 52 cm sur Segré Nord.

Avec le sur-stockage sud, en aval de la confluence de l'Oudon avec l'Argos et la Verzée, la hauteur d'eau est réduite de 18 cm.

1/4 des maisons et 2/3 des activités inondables sont protégés (45 bâtiments). 75 autres logements sont nettement moins impactés. En moyenne, 45 000 €/an de dommages sont évités. Sur la période 1995 à 2001, le dispositif aurait permis d'économiser 2,2 millions d'euros.

Coût d'opération* :
5,5 millions d'euros H.T.
79 € par habitant.

Coût des travaux :
4,2 millions d'euros H.T.



Le programme pour Craon

Le projet d'aménagement du barrage de l'étang de la Guéhardière doit permettre la protection de la ville de Craon. A ce jour, l'état d'avancement de ce projet ne permet pas d'apporter plus d'éléments.

Le financement

Le financement est assuré par le S.Y.M.B.O.L.I.P., l'Etat, la Région des Pays de la Loire, les Départements de Mayenne et du Maine-et-Loire.

L'équipe projet pour la lutte contre les inondations sur le bassin de l'Oudon est également cofinancée par l'Union européenne. « L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional. »

* Le coût d'une opération comprend : études, travaux (ouvrages et mesures compensatoires), procédures, acquisitions et indemnités.